AFAG Les Pennes Mirabeau
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 402 Avenue Jean Monnet, Zac de la Billonne
13170 LES PENNES MIRABEAU
813 413 184 RCS Aix en Provence

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 01.05.2018

L'associé unique, Monsieur GINIEL Loïc, rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'apport des titres de la société AFAG Les Pennes Mirabeau au capital social de la société AFAG Investissements ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DE L'APPORT DES TITRES DE LA SOCIETE AFAG LES PENNES MIRABEAU AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE AFAG INVESTISSEMENTS

L'assemblée générale, approuve l'apport des titres de la société AFAG Les Pennes Mirabeau au capital social de la société AFAG Investissements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

16